

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
25 - DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice 27
- présents 24
- votants 27
- absents 0
- exclus 0

De la commune DE VILLERS-LE-LAC

Séance du 12 mars 2019 à 20 heures 30

Date de convocation :
05 mars 2019

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :
20 mars 2019

Objet

Echange de terrain entre
la Commune et M.
MARCELINO Vincent :
rue des Clos Rondot.

Mme MOLLIER Dominique

Étaient présents :

Tous les Conseillers Municipaux sauf excusés R.MOUGIN procuration à H.FAIVRE-PIERRET ; Raymond MICHEL procuration à Ch.MARGUET ; Th. BERNARDIN procuration à A. ROMAIN.

Secrétaire de séance :

M. CRETENET Gilles

Mme le Maire présente la demande de M. MARCELINO Vincent, domicilié 2 route des Brenets - 25130 VILLERS LE LAC, qui sollicite un échange de terrain.

M. MARCELINO céderait à la Commune les parcelles de terrain cadastrées section AE n° 319 et 317 d'une contenance totale de 60 ca. La Commune céderait à M. MARCELINO la parcelle de terrain cadastrée section AE n° 320 d'une contenance de 58 ca.

- Après délibération, le Conseil Municipal, par 27 voix pour,
- accepte l'échange des parcelles cadastrées section AE n° 317 et 319 appartenant à M. MARCELINO contre la parcelle cadastrée section AE n° 320 appartenant à la Commune
 - vu l'avis des services fiscaux en date du 8 janvier 2019, dit que cet échange se fera sans soulte,
 - dit que les frais de Géomètre et de Notaire seront à la charge de la commune
 - autorise Mme le Maire à signer tout acte relatif à cette transaction
 - dit que l'acte sera établi par l'Office Notarial de Morteau.
- Fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

<p>Accusé de réception en préfecture 025-212503213-20190328-20190312-011-DE Date de télétransmission : 28/03/2019 Date de réception préfecture : 28/03/2019</p>

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le 20 mars
2019.

Publié ou notifié le 20 mars 2019.

Fait A VILLERS-LE-LAC, le 27 mars 2019

Le Maire



Du
Dominique JOLLIER

Accusé de réception en préfecture
025-212503213-20190328-20190312-011-DE
Date de télétransmission : 28/03/2019
Date de réception préfecture : 28/03/2019